



Quelle eau boire demain ?



Actes de la journée du 13 mars 2013

au manège de Brack, à Dole :

Conférence « Collectivités comtoises : comment préserver vos captages ? »

Table ronde tout public « Eau : ressource commune, enjeu fondamental »

Journée co-organisée par :



Avec le soutien financier de :



Les actes et les présentations des intervenants sont disponibles

via le lien <http://www.interbio-franche-comte.com>

Sommaire

1. PROGRAMME DETAILLE	3
2. JOURNEE TECHNIQUE A DESTINATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : « COMMENT PRESERVER VOS CAPTAGES ? »	5
2.1. LES PARTICIPANTS (AYANT EMARGE)	5
2.2. DISCOURS D'OUVERTURE DE DANIELE BAVOUX, PRESIDENTE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND DOLE ET PAYS DOLOIS	7
2.3. PREMIERE SEQUENCE : ETAT DES LIEUX, ASPECTS REGLEMENTAIRES ET POLITIQUES	8
2.3.1. ELEMENTS GENERAUX, ETAT DES LIEUX ET ASPECTS REGLEMENTAIRES : LINDA NOURRY (A.R.S. FRANCHE-COMTE)	8
2.3.2. ASPECTS REGLEMENTAIRES (SUITE) : IONA BOUVIER (D.D.T. DU JURA)	9
2.3.3. DOCUMENT DE SYNTHESE DE L'ARTICULATION DES 2 PROCEDURES DE PROTECTION DES CAPTAGES	9
2.3.4. ASPECTS POLITIQUES, FINANCEMENTS : STEPHANE DE WEVER (AGENCE DE L'EAU RHONE, MEDITERRANEE ET CORSE)	10
2.3.5. TEMPS D'ECHANGES	10
2.4. DEUXIEME SEQUENCE : LES « OUTILS »	11
2.4.1. SOLUTIONS AGRICOLES : JEAN-LOUIS PAVAT (CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA)	11
2.4.2. FOCUS SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : ALICE DOUSSE (INTERBIO FRANCHE-COMTE)	12
2.4.3. ASPECTS FONCIERS : JULIEN BURTIN (S.A.F.E.R. BOURGOGNE FRANCHE-COMTE) ET VINCENT BRUYERE (TERRE DE LIENS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE)	12
2.4.4. SOLUTIONS HORS ZONES AGRICOLES : AMELIE DODANE (F.R.E.D.O.N. FRANCHE- COMTE)	13
2.4.5. TEMPS D'ECHANGES	14
2.5. TROISIEME SEQUENCE : ETUDE SUR LES RESSOURCES : STEPHANE PARRA (E.P.T.B. SAONE ET DOUBS) ET TEMPS D'ECHANGES	15
2.6. QUATRIEME SEQUENCE : TEMOIGNAGES	16
2.6.1. VIDEO « PREVENIR PLUTOT QUE GUERIR », NICOLAS SMEETS, PRESIDENT DU SYNDICAT DES EAUX DE FRASNE-LE-CHATEAU (70)	16
2.6.2. PROCEDURE DUP : BERNARD GUERRIN, PRESIDENT DU SYNDICAT DES EAUX DE MOULIN ROUGE	16
2.6.3. PROCEDURE D.U.P. ET CONVENTIONS AVEC LE MONDE AGRICOLE, JEAN-CLAUDE WAMBST, MAIRE ET ISABELLE NOUVELLON, ELUE VERTE A LA VILLE DE DOLE	18
2.6.4. PROCEDURE D.U.P. ET AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES (CAPTAGES PRIORITAIRES) : JACQUES LANÇON, MAIRE-ADJOINT, ET CHRISTINE COMBE, CHARGEE DE MISSION A LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER	19
2.6.5. ATOUTS ET INCONVENIENTS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : GUY CHARPIOT, AGRICULTEUR BIOLOGIQUE A CHAMPVANS-LES-DOLE	20
2.6.6. TEMPS D'ECHANGES	20
2.6.7. VERS LE « ZERO PHYTO » DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : CHRISTINE COMBE, CHARGEE DE MISSION A LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER	21

2.6.8. TEMPS D'ECHANGES	21
2.7. DISCOURS DE CLOTURE DE DOMINIQUE RONDOT, PRESIDENT D'INTERBIO FRANCHE-COMTE	22
3. TABLE RONDE TOUT PUBLIC « EAU : RESSOURCE COMMUNE, ENJEU FONDAMENTAL »	23
3.1. ACCUEIL DE DANIELE BAVOUX, PRESIDENTE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND DOLE ET PAYS DOLOIS	23
3.2. PREMIERE SEQUENCE : ETAT DES LIEUX / ENJEUX - POINTS DE VUE GENERALISTE, SCIENTIFIQUE ET SANITAIRE	24
3.3. DEUXIEME SEQUENCE : SOLUTIONS INDUSTRIELLES, AGRICOLES ET DU PARTICULIER	25
3.4. TEMPS D'ECHANGES	27
4. LES ORGANISATEURS	29
5. RESUME DE LA JOURNEE « QUELLE EAU BOIRE DEMAIN ? »	30
6. REMERCIEMENTS	33

Remarque : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de la prise de notes. Nous espérons avoir retranscrit le plus fidèlement possible les propos de chacun.

1. Programme détaillé

9H30 : Buffet d'accueil

10H – 11H15 Première séquence

- Introduction : Danièle Bavoux, présidente du Conseil de Développement Durable du Grand Dole et Pays Dolois.

- Eléments généraux : principaux contaminants, risques pour la santé, Etat des lieux en Franche-Comté et Aspects Réglementaires : contrôle sanitaire, présentation de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique concernant tout captage d'eau potable destiné à la consommation humaine. Linda Nourry, Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement du Jura, A.R.S. (Agence Régionale de Santé).

- Aspects Réglementaires (suite) : présentation de la Procédure d'Aire d'Alimentation de Captages destinée aux captages prioritaires au titre du SDAGE ou du Grenelle, captages Comtois concernés à ce jour, à venir... Iona Bouvier, Responsable du Pôle Eau à la **D.D.T ; (Direction Départementale des Territoires) du Jura.**

- Aspects politiques, financements : contexte, types d'aides aux collectivités et conditions. Stéphane De Wever, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, Délégation régionale de Besançon.

Temps d'échanges

11H15 – 12H30 Deuxième séquence

Les « outils » :

- Solutions agricoles : aménagements, équipements, formations ou amélioration des pratiques visant à réduire ou supprimer les risques de pollutions ponctuelles et diffuses. Jean-Louis Pavat, Responsable du service environnement, **Chambre d'agriculture du Jura.**

- Focus sur l'Agriculture Biologique : définition, particularités de cette solution. Alice Dousse, chargée de mission « céréales et eau », **Interbio Franche-Comté.**

- Aspects fonciers : stratégies d'acquisitions, échanges, droits de préemption et articulation des 2 structures. Julien Burtin, chargé de mission « développement local », **S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)** et Vincent Bruyère, administrateur **Terre de Liens.**

- Solutions hors zones agricoles : actions auprès des collectivités et des particuliers. Amélie Dodane, chargée de mission « prévention des pollutions par les pesticides », **F.R.E.D.O.N. (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).**

Temps d'échanges

Repas bio et local offert (Biocroc, traiteur à Dole)

14H-14H30 Troisième séquence

Etude sur les ressources : particularités locales, perspectives des ressources majeures sur la vallée du Doubs à 30 ans. Stéphane Parra, responsable pôle « bassin du Doubs », coordinatrice Doubs Franco-Suisse, **E.P.T.B. (Etablissement Public Territorial de Bassin) Saône et Doubs,**

Temps d'échanges

14H30-16H30 Quatrième séquence

Diffusion d'une vidéo « Eau potable et pollution : prévenir plutôt que guérir » [Nicolas Smeets, Président du SIAEP des Douins \(Frasne-le-Château, 70\)](#).

Témoignages :

- **Syndicat des eaux de Moulin Rouge** : procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et mise en application, [Bernard Guerrin, Président du syndicat](#).
- **Ville de Dole** : Prairie d'Assaut (procédure DUP et conventions avec milieu agricole), ou « comment une collectivité peut-elle aller plus loin que la simple réglementation ? », [Jean-Claude Wambst, Maire de Dole](#), et [Isabelle Nouvellon, adjointe au Maire en charge du développement durable](#).

Temps d'échanges

- **Ville de Lons-le-Saunier** : pionniers en la matière, pour le captage de Villevieux classé Grenelle. Conventions avec les agriculteurs, historique de la DUP et procédure d'Aire d'Alimentation de Captages, lien à la restauration collective. Comment mettre en œuvre des techniques alternatives aux phytos au sein des collectivités ? [Christine Combe, chargée de mission « environnement »](#), et [Jacques Lançon, adjoint au Maire en charge de l'environnement et du développement durable de la Ville de Lons](#).
- Témoignage d'un **agriculteur biologique** : historique de la ferme, les raisons du passage en bio, le lien aux collectivités territoriales, [Guy Charpiot, agriculteur à Champvans-les-Dole](#).

Temps d'échanges

16H20 Clôture de la journée par Dominique Rondot, président d'Interbio, Verre de l'amitié

Les collectivités ont été invitées à rester à la table ronde de la soirée.

18H-20H Ouverture au **grand public**

Table ronde « **Eau : ressource commune, enjeu fondamental** » animée par Emmanuel Caen, du magazine Participe Présent. Seront présents Jacques Mudry, hydrogéologue et membre de l'A.N.S.E.S., Linda Nourry de l'A.R.S. Franche-Comté, Christophe Eggenschwiller de l'Agence de l'Eau RM&C, François Lavrut, élu à la chambre d'agriculture du Jura, David Cazaux, ingénieur à l'usine Solvay de Tavaux, et Emilie Leboucher, chargée de mission au C.P.I.E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) de la Vallée de l'Ognon.

Autour de cette table : point de vue généraliste, scientifique et sanitaire pour une première séquence sur l'état des lieux et les enjeux, relayée par les solutions industrielles, agricoles et du particulier en deuxième séquence.

2. Journée technique à destination des collectivités territoriales : « Comment préserver vos captages ? »

2.1. Les participants (ayant élargé)

Jacky ALEJANDRO	UFC Que choisir Union Régionale FC
Richard AMPRIWO	Commune d'Abergement-la-Ronce
Guy BAILLY	Agriculteur - Interbio Franche-Comté
Emine BASUTCU-BERTRAND	Designer
Danièle BAVOUX	Conseil de Développement Durable Grand Dole - Pays Dolois
Bernadette BEGEOT	Sous-préfecture de Dole
Daniel BERNARDIN	Grand Dole
M. BESANCON	Centre hospitalier spécialisé - DOLE
Pascal BLAIN	Conseil de Développement Durable Grand Dole - Pays Dolois
Lysiane BLOSCHE	Conseil de Développement Durable Grand Dole - Pays Dolois
Christelle BOBILLIER	Interbio Franche-Comté
Jean-Jacques BONNOTTE	Commune de Broye-Aubigney-Montseugny
Caroline BOUCHARD	CG39
Iona BOUVIER	DDT 39
Christian BRUNEEL	PNR Haut-Jura
Vincent BRUYERE	Terre de Liens Bourgogne-FC
Julien BURTIN	SAFER Franche-Comté
Pascale CHAMPAGNOL-MAXIME	Centre hospitalier spécialisé - DOLE
Guy CHARPIOT	Agriculteur bio
Patrice CHEVALIER	Commune d'Abergement-la-Ronce
André CHOLLAT	SIE Région de Dole
Alain CLER	UFC Que choisir Jura
Christine COMBE	Ville de Lons-le-Saunier
Raymond DARC	SIE des Trois Rivières - Chaussin
Stéphane DE WEVER	Agence de l'eau RM&C
J.M. DIETRE	SIA des Ruchottes Lavans-les-Dole
Amélie DODANE	FREDON Franche-Comté
Jérôme DORMOY	Grand Dole agglomération
Alice DOUSSE	Interbio Franche-Comté
Eric DURAND	Conseiller Régional
Gérard ESTIENNEY	Commune de Deluz
Jean FAYOL	Communauté de communes Val de Gray
Franck GAGNARD	Lyonnaise des eaux
Thomas GAILLARD	Conseil de Développement Durable Grand Dole - Pays Dolois
Etienne GODARD	Directeur Polyclinique du Parc
Bernard GUERRIN	SIE de Moulin Rouge
Nicolas GUITTOT	CG Jura
Emmanuel GUYOT	Commune de Conflandey
René HENRIET	Ville de Pontarlier
Serge HUMBLLOT	Intercommunale des eaux - Mont-sous-Vaudrey
Jeannine JARLAUD	Transport 2000 - Dole
Yves JARLAUD	Transport 2000 - Dole
Marie-Claude JOUFFROY	Commune de Cademène

Marcel JOUFFROY	Commune de Cademène
Roland JOUFFROY	Agriculteur - GRAB Franche-Comté
Jacques LANCON	Ville de Lons-le-Saunier
François LAVRUT	Chambre d'agriculture du Jura
Charlotte LE GOUIC	Syndicat Mixte du Pays Vesoul Val de Saône
Gérard LECOUBE	Commune de Conflandey
Frédéric LONCHAMPT	Ville de Pontarlier
Yves MARCHISET	SIAE Byans-sur-Doubs
Marcel MARION	Loisirs populaires Dolois
Nelly MARION	Loisirs populaires Dolois
Alain MARION	DDT 25
Régis MARTIN	Commune Moffans et Vacheresse
Christine MAUFFREY	Commune de Fraisans
Philippe MEGNIN	Conseil de Développement Durable Grand Dole - Pays Dolois
Bernard MONAMY	Associations familiales - Saint-Aubin
Jacques MUDRY	Université de Franche-Comté
Bruno NEGRELLO	Commune de Biarne
Linda NOURRY	ARS Jura
Isabelle NOUVELLON	Ville de Dole
Lydie PALMER	Grand Dole agglomération
Stéphane PARRA	EPTB Saône et Doubs
Jean-Louis PAVAT	Chambre d'agriculture du Jura
Esio PERATI	CG39
Cécile PERNIN	Communauté de communes du Larmont
Laëtitia PERSELLO	ARS FC - UTSE 39
Pierre-Edouard PILLOUD	Interbio Franche-Comté
Isabelle POLIO	Interbio Franche-comté - Bioconsom'acteurs
René RATTE	Commune de Gendrey
Claire RENAUD	CG Jura
Guy REYNARD	Fromagerie Petite - Interbio Franche-Comté
Michèle ROLLET	Commune de la Vieille Loye
Dominique RONDOT	Interbio Franche-Comté
Jean-Luc ROUGEOT	Agriculteur - Interbio Franche-Comté
Pierre ROUX	Commune de Gendrey
Mme SAIDIA	Centre hospitalier spécialisé - DOLE
Laurent SCHOUVEY	SIE Mont sous Vaudrey
Lucile SPAETY	Association Le Serpolet - Dole
Muriel TAUVERON	ASCOMADE
Arnaud THEVENIER	Chambre d'agriculture du Jura
Pierre THOMAS	Commune de Moffans et V.
Christelle TRIBOULOT	Interbio Franche-Comté
Prisca VAN PAASSEN	ASCOMADE
Gérard VERMOT-DESROCHES	Commune de Cademène
Camille VERNIER	Attachée de presse
Michel-Olivier VOGEL	SIAEP de la Rochotte
Annick WAMBST	Association Le Serpolet - Dole
Jean-Claude WAMBST	Ville de Dole
Philippe ZVER	Agriculteur - commune de Conflandey

2.2. Discours d'ouverture de Danièle Bavoux, présidente du Conseil de Développement Durable du Grand Dole et Pays Dolois

« Le Conseil de Développement Durable du Grand Dole et du Pays de Pasteur est composé d'une centaine de membres réunissant les forces vives du territoire, des citoyens impliqués dans la vie locale. Il comprend des acteurs économiques, des organisations socio-professionnels, syndicales, des services et établissements publics et des acteurs associatifs. Il est le reflet de la diversité du territoire, c'est la mise en œuvre d'une intelligence collective.

Le Conseil de Développement Durable, se veut être l'expression de la démocratie participative, un espace de liberté et de réflexion sur des enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. La démocratie c'est analyser le présent mais c'est aussi inventer l'avenir. L'avenir ne se fonde pas sur les comportements du passé et c'est particulièrement vrai en ce qui concerne le problème de l'eau, notre sujet d'aujourd'hui.

Si le 20ème siècle a été celui des infrastructures pour amener l'eau dans tous les villages de France, il a été aussi celui du développement de l'industrie et de l'agriculture avec les pollutions engendrées par des substances chimiques nouvelles, le recours aux engrais et aux pesticides. Beaucoup a été fait pour restaurer la qualité de l'eau mais il reste beaucoup à faire. Le défi du 21ème siècle sera de protéger la ressource. C'est l'affaire de tous : industriels, agriculteurs, particuliers et bien évidemment les collectivités qui ont une responsabilité particulière en matière de qualité d'eau distribuée à la population.

Il faut donc informer, expliquer en toute transparence, sensibiliser les différents utilisateurs sur un bien qui peut sembler inépuisable mais qu'il faut savoir protéger. C'était l'objectif que le Conseil de Développement Durable s'était fixé pour 2012 et sur lequel nous avons travaillé.

Aussi nous avons accueilli favorablement la proposition de Christelle Bobiller, chargée de mission à Interbio, d'organiser en partenariat avec cette association, une journée d'information et de réflexion sur le thème «Quelle eau boire demain ? ».

Cette journée est organisée en deux temps. De 10h à 17h30 à l'attention des collectivités comtoises et des acteurs de l'eau en charge de l'eau potable :

- La première partie de la matinée sera consacrée à un état des lieux comprenant les aspects règlementaires, politiques, financiers suivi d'un échange avec la salle,
- La 2ème partie concernera les solutions préventives et les perspectives pour les années à venir avec un temps de débat avant le repas confectionné par Bio-Croc.

Les travaux reprendront à 14h30 pour la présentation de témoignages d'acteurs qui ont mis en place des stratégies préventives depuis quelques années.

Le 2ème temps fort de la journée se déroulera de 17h30 à 20h : la table ronde ouverte au grand public, animée par Emmanuel Caen journaliste au magazine Participe Présent, a pour but de sensibiliser la population sur les défis que représente la qualité de l'eau avec une approche scientifique par Jacques Mudry , hydrogéologue à l'Université de Besançon, sanitaire par Linda Noury de l'ARS, technique par Christophe Eggenschwiller de l'Agence de l'eau et des témoignages d'acteurs qui ont engagé des travaux et des réflexions en faveur de la préservation de l'eau : David Cazaux de l'entreprise Solvay, Emilie Leboucher du CPIE de Brussey en direction des particuliers , François Lavrut pour la Chambre d' agriculture.

Le but de cette journée n'est pas de fabriquer de la peur sur le manque d'eau de qualité, mais de susciter de l'intérêt, de ne pas cacher les dangers et de proposer des pistes de réflexion et d'actions.

Le 22 mars 2013 est décrétée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, journée mondiale de l'eau, avec pour objectif de sensibiliser la population sur les défis de la gestion de l'eau et mettre en lumière les grandes questions concernant la sécurité de l'eau.

Avec un peu d'avance, modestement mais efficacement, contribuons ensemble au niveau local au besoin de transparence et d'explication sur ce défi du 21ème siècle liée à la prévention des pollutions

et contribuons à l'impulsion d'une dynamique entre tous les acteurs : collectivités, industriels, agriculteurs ; particuliers.

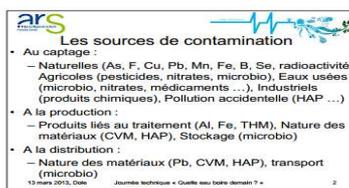
Dominique Rondot, président d'Interbio clôturera la journée. Aussi, je terminerai en adressant mes remerciements :

- aux financeurs : la Région de Franche-Comté, l'Agence de l'Eau,
- à la Ville de Dole,
- au Grand Dole,
- aux membres du CDD qui m'ont accompagné dans l'organisation de cette journée : Lysiane Blosch, Pascal Blain, Steeve Cretiaux, Thomas Gaillard,
- à Daniel Bernardin, vice-président chargé des questions environnementales au Grand-Dole. »

2.3. Première séquence : état des lieux, aspects réglementaires et politiques

2.3.1. Eléments généraux, état des lieux et aspects réglementaires : Linda Nourry (A.R.S. Franche-Comté)

22/03/2013



1

« La synthèse triennale 2009-2011 du bilan de la qualité de l'eau en Franche-Comté vient de sortir. » Elle est disponible via le lien <http://www.ars.franche-comte.sante.fr/Bilan-de-la-qualite-de-l-eau-p.154528.0.html>

« Dans le cas des pesticides, la limite de qualité fixée dans les années 1970 au niveau le plus bas possible a depuis été revue, suite aux valeurs sanitaires proposées par l'ANSES¹. En dessous de ces seuils, on estime qu'il n'y a pas de risque pour la santé. Au-delà, l'ARS interdit la consommation de l'eau. »

« 51% seulement des captages de Franche-Comté sont protégés par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique, mais cela représente 80% de la population. 37% des captages sont au stade final de la procédure (enquête publique) »

¹ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

2.3.2. Aspects réglementaires (suite) : Iona Bouvier (D.D.T. du Jura)



« 44 captages prioritaires en Franche-Comté, au titre du Grenelle de l'environnement ou du SDAGE². Pour ces captages, on propose une procédure visant à anticiper ou traiter les problèmes de pollutions diffuses. Près de la moitié des captages bénéficient d'ores et déjà de périmètres d'actions agricoles »

2.3.3. Document de synthèse de l'articulation des 2 procédures de protection des captages

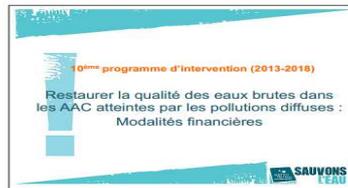
	Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.)	Aire d'Alimentation de Captages (A.A.C.)
Bases juridiques	Code de la santé publique (L1321-2 et 3 et R 1321-6 à 8)	Art 21 de la loi sur l'eau du 30/12/2006, Code de l'environnement (L211-5) Décret 2007-882 du 14/5/2007 relatif au dispositif ZSCE : Zones Soumises à Contraintes Environnementales, Code rural (R114-1 à 10)
Objectif	Préserver la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles	Préserver ou reconquérir la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses
Captages concernés	Tous	Captages présentant des eaux brutes dégradées (prioritaires SDAGE et Grenelle), et/ou alimentant un gros bassin de population (enjeu quantitatif)
Structure décisionnelle	Maître d'ouvrage : la collectivité, responsable de la production et de la distribution de l'eau/Service d'Etat instructeur : l'ARS, pour le compte des préfets Structures associées : DDT, DNEJMA, Agence de l'eau, Conseil Général, Chambre d'agriculture...	Comité de Pilotage présidé par la collectivité, composé des différentes structures d'Etat concernées*, du Bureau d'études, des Organismes Professionnels Agricoles, éventuellement d'autres collectivités (dont CG)... Son rôle est l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la démarche.
Etapés clés	1- Instruction technique : - Etude du Bureau d'études : disponibilité et caractéristiques hydrogéologiques de la ressource, cartographie de la vulnérabilité... - Avis de l' hydrogéologue agréé désigné par l'ARS : proposition de périmètres de protection et des servitudes associées 2- Instruction administrative : - Dossier d'enquête publique avec état parcellaire (Arrêté Préfectoral) - Arrêté Préfectoral de DUP fixant les périmètres de protection et les servitudes associées, autorisant le prélèvement de l'eau, autorisant la distribution de l'eau	1- Etude hydrogéologique permettant la délimitation du Aire d'Alimentation du Captage 2- Cartographie de la vulnérabilité (intrinsèque) 3- Diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles 4- Recoupement vulnérabilité/pressions = zone de protection (1^{er} Arrêté Préfectoral ZSCE) 5- Elaboration du programme d'actions de la zone de protection (2 ^{ème} Arrêté Préfectoral ZSCE)
Champ d'action	3 périmètres de protection : 1- immédiat (acquis par la collectivité et clôturé), 2- rapproché (activités réglementées ou interdites), 3- éloigné (facultatif)	Une Aire d'Alimentation de Captages à l'intérieur duquel une zone de protection est délimitée.
Actions proposées	Liées aux servitudes du périmètre de protection rapproché (obligations / interdictions / réglementations d'activités)	Sensibilisation et animation, modifications de pratiques, acquisition foncière, réalisation d'un plan de désherbage pour les collectivités...
Particularités agricoles	Possibilités de conventions avec les agriculteurs pour application des servitudes (indemnités à la charge de la collectivité)	Sensibilisation et animation pour la souscription de Mesures Agro-Environnementales (cofinancement Agence de l'Eau/Europe), acquisition de matériel alternatif, formations, etc. sur la base du volontariat + partenariats collectivités/ chambres d'agriculture pour particularités (reliques azotés, analyses de sol, etc)
Suivi / évaluation	Inscription des servitudes aux hypothèques Inscription des servitudes dans les documents d'urbanisme Obligation pour la collectivité de mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté Inspections/Contrôles effectués par l'ARS	Un suivi analytique complémentaire, en plus du contrôle sanitaire : Indicateurs de résultat (concentrations des polluants), de pression (quantité de produits utilisés par ex.), de moyens (nombre de MAET souscrits par ex.). Au terme du programme d'actions, en cas de non atteinte des objectifs : possibilité de passer du volontariat au réglementaire pour tout ou partie du programme d'actions (3 ^{ème} Arrêté Préfectoral ZSCE)

* DREAL, ARS, DDT, Agence de l'Eau

² Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

2.3.4. Aspects politiques, financements : Stéphane De Wever (Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse)

22/03/2013



1

« Il est 2 à 3 fois plus cher de traiter les pollutions aux pesticides dans des stations que de financer des actions d'animation et de prévention »

« L'animation est l'élément clé de la procédure, l'Agence de l'Eau encourage la création de postes en ce sens, au sein même des collectivités »

« L'objectif est d'engager des plans d'actions qui perdurent dans le temps... »

« Les aides de l'agence de l'eau sont conditionnées à l'avancement de la procédure de protection des captages »

2.3.5. Temps d'échanges

- **Bernard Guerrin**, président du syndicat des eaux de Moulin Rouge : « attention au mode de prélèvement des échantillons d'eau pour les analyses : s'ils sont mal faits, les résultats peuvent être erronés »

Réponse de Linda Nourry de l'ARS : La majorité des prélèvements est réalisée par un laboratoire agréé, choisi par appel d'offre. Il se doit de respecter le protocole des bonnes pratiques de prélèvements. Selon la date de prélèvement (après traitements dans les champs, après lessivages liés à fortes pluies,...), les résultats peuvent être très différents.

- **Isabelle Nouvellon**, élue à la ville de Dole : Comment les captages Grenelle ont-ils été choisis ?

Réponse de Iona Bouvier, de la DDT : Il s'agit d'un consensus des données ARS / DREAL datant des années 2003 à 2006, les critères de choix étant qualité de l'eau et population desservie.

- **Jean-Claude Wambst**, maire de Dole : Ces captages sont-ils finalement les plus mauvais, ou les meilleurs ?

Réponse de Iona Bouvier, de la DDT : Les bonnes initiatives telles que Lons, Villers-Farlay ou encore Arcier ont été prises en compte, mais le critère majeur retenu a bien été l'état de la ressource.

- **Jacques Mudry**, hydrogéologue souhaite revenir sur la vulnérabilité générale des captages Franc-Comtois en rapport avec le karst. La région dénombre plus de 1200 captages, ce qui est beaucoup trop, car beaucoup desservent de très petites collectivités qui sont dans l'incapacité technique et financière de protéger leur eau, et dont les contrôles sanitaires sont très peu fréquents. Pour garantir une eau de qualité de façon homogène sur le territoire, il serait nécessaire d'abandonner les captages qui ne seront jamais protégés faute de moyens, ce qui présente bien évidemment un enjeu politique.

- **Michèle Rollet**, citoyenne de La Vieille Loye, demande si le « round-up » est recherché dans les analyses.

Réponse de Linda Nourry de l'ARS : la molécule active est le glyphosate. Elle est effectivement recherchée, parmi plus de 300 pesticides dans les analyses effectuées sur l'eau du robinet. Les molécules les plus retrouvées à l'heure actuelle sont l'atrazine (malgré leur interdiction datant de 2003) et ses dérivés, le chlortoluron et le bentazone, entre autres...

- **Jean Fayol**, directeur technique de la Communauté de Communes du Val de Gray pense qu'il serait judicieux que la compétence « eau » aille aux communautés de communes, en raison des problèmes de moyens soulevés par Jacques Mudry. Il souligne l'importance d'avoir plusieurs captages pour une même collectivité, afin de pallier aux possibles problèmes de pollutions ponctuelles et assurer sans interruption une alimentation en eau potable.

2.4. Deuxième séquence : les « outils »

2.4.1. Solutions agricoles : Jean-Louis Pavat (Chambre d'agriculture du Jura)

22/03/2013



1

« La chambre d'agriculture accompagne les collectivités dans leurs démarches de protection des captages, et participe aux comités de pilotage, comme c'est le cas par exemple à Villevieux (ville de Lons) ».

« Des solutions alternatives aux pesticides, telles que l'implantation de cultures intermédiaires pièges à nitrates (C.I.P.A.N.) gélives sont conseillées ».

« Un objectif : le gagnant / gagnant : qualité de l'eau / économie agricole ».

2.4.2. Focus sur l'agriculture biologique : Alice Dousse (Interbio Franche-Comté)

22/03/2013



1

- « En Franche-Comté, on dénombre plus de 500 agriculteurs bio, couvrant 5% de la SAU régionale ».
- « C'est le signe officiel de qualité reconnu par le Ministère de l'agriculture comme le plus respectueux de l'environnement ».
- « Contrairement aux idées reçues, c'est aussi un mode de production économiquement rentable ».
- « Notre proposition d'objectif gagnant / gagnant : santé des agriculteurs et des citoyens / économies pour tous ! »
- « Une solution à ne pas occulter dans les procédures de protection des captages car c'est la plus efficace, et elle est de surcroit pérenne »

2.4.3. Aspects fonciers : Julien Burtin (S.A.F.E.R. Bourgogne Franche-Comté) et Vincent Bruyère (Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté)

22/03/2013



1

- « Les SAFER ont un statut particulier défini par le code rural. Elles ont depuis les années 1990 de nouvelles missions auprès des collectivités, et en faveur de l'environnement ».
- « L'essentiel de l'activité est mené à l'amiable : peu de droits de préemption exercés ».
- « Des possibilités de conventionnements directs SAFER/collectivités : les plus efficaces sur les périmètres de protection de captages ».



1

« L'association est née de plusieurs constats : une baisse phénoménale du nombre d'agriculteurs, et un enjeu de préservation de l'environnement croissant ».

« Terre de Lien fait contractualiser des baux environnementaux sur ces terres ».

« Les terres acquises par Terre de Lien garderont une vocation environnementale ».

« Il est de la responsabilité des élus de s'interroger sur les coûts de potabilisation de l'eau, les coûts liés aux indemnités de servitudes sur les périmètres de protection des captages, afin d'entrevoir la pertinence de la maîtrise foncière sur les bassins d'alimentation de captages ».

2.4.4. Solutions hors zones agricoles : Amélie Dodane (F.R.E.D.O.N. Franche-Comté)



1

« Un des trois domaines d'expertises de la FREDON concerne le suivi de la pollution de l'eau par les pesticides, et les usages non-agricoles de ces molécules ».

« La FREDON travaille à analyser la qualité de l'eau des captages, et réaliser des suivis auprès de collectivités partenaires (captages d'Arcier, Issans,...) »

« La FREDON accompagne les collectivités volontaires dans une démarche « zéro phyto » des communes : Belfort, Besançon, Ornans... »

2.4.5. Temps d'échanges

- **Jean-Luc Rougeot**, administrateur Interbio : « Les mesures présentées semblent favorables, et pourtant, les problèmes de qualité d'eau persistent. La mise en place de ces mesures est-elle chiffrée ? A-t-on des obligations de résultats ? »

Réponse de Jean-Louis Pavat (Chambre d'agriculture du Jura) : « Les mesures choisies tiennent compte de la nature des cultures en place et des sols. Dans beaucoup de stations, la situation est conforme. Tout est mis en œuvre afin de gagner en qualité de l'eau, même si les objectifs et délais sont difficilement chiffrables, le tout est de rester en deçà des seuils réglementaires... »

- **Jean-Luc Rougeot**, administrateur Interbio : « La solution n'est-elle pas l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau ? »

Réponse de Jean-Louis Pavat (Chambre d'agriculture du Jura) : « C'est une des solutions, qui n'est pas envisageable partout, et qui est basée sur le volontariat. Par exemple, des terrains argileux permettent difficilement le désherbage mécanique. De plus, l'acquisition des techniques nécessite des délais ».

- **Eric Durand**, Conseiller Régional : « L'Agence de l'Eau et le Conseil Régional ont lancé un appel à projet « zéro pesticide en Franche-Comté » qui s'adresse aux collectivités comtoises, et vise par l'accompagnement de l'ASCOMADE³ à réduire, et à terme supprimer leur usage des pesticides. Cet appel à projet a reçu un écho très favorable des communes et communautés de communes, puisque 57 collectivités y ont répondu en 2012. On espère un effet « boule de neige » pour 2013 ! Concernant les modes de production agricoles, il est très important de multiplier les échanges conventionnels/bio. Le partenariat chambre d'agriculture/Interbio doit permettre de faire tomber des barrières, et ne plus « se faire un monde » de la conversion à la bio... »

- **Annick Wambst**, Présidente de l'association Le Serpolet (Dole) : « Les fondements de base de l'association sont la recherche par le consommateur d'aliments sains, de productions locales et de saison, et des agriculteurs qui vivent confortablement de leur production. Malgré les volontés, on se trouve dans l'impossibilité d'accéder à du foncier agricole. » Elle fait appel aux élus présents...

Réponse de Julien Burtin (SAFER BFC) : « Le contexte foncier bouge très peu, et c'est d'autant plus le cas en secteur périurbain. Demander à la collectivité de s'inscrire dans un cadre de convention SAFER permet de suivre les mouvements en temps réels, et en être informés.»

- **Christian Bruneel**, du Parc Naturel Régional du Haut Jura : « Est-ce cohérent que les syndicats des eaux ne puissent pas exercer leur droit de préemption en direct sur les périmètres de protection des captages ? »

Réponse de Julien Burtin (SAFER BFC) : « Lorsqu'il y a un document d'urbanisme, on doit passer par la commune. La SAFER peut en revanche exercer son droit de préemption propre au motif environnemental (via la DREAL ou le PNR si on se situe sur son territoire).»

Complément de Vincent Bruyère, de Terre de Liens : « Des stratégies foncières telles que mises en œuvre à Eau de Paris peuvent être prises pour exemple et développées... »

- **Guy Bailly**, élu à la chambre d'agriculture et administrateur Interbio : « En complément de la remarque de Madame Wambst, et concernant les attributions de terres. Celles-ci ne vont pas prioritairement à un candidat souhaitant développer un mode de production de qualité tel que l'AB. Ne faudrait-il pas un plan d'action régional afin que ce soit le cas ? »

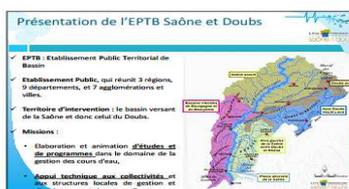
Réponse de Julien Burtin (SAFER BFC) : « La SAFER se doit de répondre à tous les types de production. Dans le cas d'un terrain déjà en bio, on recherche en priorité un acquéreur exploitant en

³ Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement

bio. Selon les candidats en présence, un comité technique analyse les porteurs de projet de façon équitable.»

- **François Lavrut**, élu à la chambre d'agriculture : « Terre et eau cohabitent depuis toujours, à nous de mettre les ingrédients qu'il faut afin que cela fonctionne... Concernant la problématique foncière, il est indispensable de prioriser les terres et leur vocation dans des outils tels que les SCOT⁴ »

2.5. Troisième séquence : étude sur les ressources : Stéphane Parra (E.P.T.B. Saône et Doubs) et temps d'échanges



1

« L'étude des perspectives des ressources majeures à l'horizon 2013 présentée ici concerne les nappes alluviales de la basse vallée du Doubs et de la Loue. Elle s'inscrit dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée qui demande d'identifier des secteurs stratégiques en matière de réserve d'eau potable »

« Après une estimation des besoins et un état des lieux de l'eau potable sur le secteur d'étude, les ressources majeures à protéger sont identifiées, puis caractérisées (plan, bilans...) et les outils de préservation mobilisables sont listés ».

« L'enjeu est de concilier développement économique et préservation de la ressource. »

Temps d'échanges :

- **Michèle Rollet** de la Vieille Loye et Daniel Bernardin aimeraient pouvoir retrouver des éléments de cette étude. Ce dernier souhaite que l'on liste les ressources majeures du secteur de Dole.

Réponse de Stéphane Parra : plusieurs zones ont été retenues : secteurs de Lays-sur-le-Doubs, Asnans-Beauvoisin, Parcey-Gevry, secteurs groupés sur la forêt de Chauv...

Des éléments de l'étude seront disponibles via le lien suivant : <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Doubs>

- **Bernard Guerrin**, président du syndicat des eaux de Moulin Rouge, souhaite savoir si les études déjà réalisées par la DIREN⁵ en ce sens dans le cadre du programme ATSR ont été prises en compte. Réponse affirmative de Stéphane Parra.

⁴ Schéma de Cohérence Territoriale

⁵ Direction Régionale de l'Environnement, actuellement DREAL

2.6. Quatrième séquence : Témoignages

2.6.1. Vidéo « Prévenir plutôt que guérir », Nicolas smeets, président du syndicat des eaux de Frasne-le-Château (70)

A retrouver sur

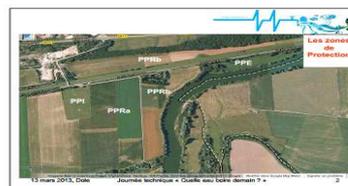
http://www.dailymotion.com/video/xy6f1m_prevenir-plutot-que-guerir_news#.UUxQ2Fe4mZS



Nicolas Smeets, président du syndicat des eaux de la Source des Douins, nous dresse un état des lieux de la situation de leur captage : des pollutions récurrentes, avec des dépassements ponctuels de seuils réglementaires concernant les pesticides, impliquant la nécessité de traiter l'eau afin qu'elle soit potable. Un effet cumulé d'événements qui ont pour effet aujourd'hui une eau (très) chère, et la nécessité de mettre en place une stratégie préventive afin de ne pas aggraver la situation...

2.6.2. Procédure DUP : Bernard Guerrin, président du syndicat des eaux de Moulin Rouge

22/03/2013



Présentation du Syndicat du « Moulin Rouge » par son Président :

« Regroupement de 19 communes du nord du département situées entre Rochefort/Nenon à l'ouest, Orchamps à l'est, Saligney au Nord et Eclans au sud créé en 1949 alimentées par 2 puits de captage de 10 m de profondeur et un diamètre de 3 m, un débit de 148m³/h. Un réseau rural de 112 km, un

rendement d'environ 75 % et une consommation qui a tendance à baisser voici 6 à 7 ans avec aujourd'hui environ 430 000 m³/an pour 2450 abonnés et environ 5 500 habitants.

Situation géographique et topographique des puits de captage :

Il s'agit de la plaine alluviale du Doubs, le lit majeur du Doubs donc la zone d'épandage des crues a une altitude de 207 m. Cette zone se trouve au centre d'un méandre du Doubs d'environ 1 km de large. Sur la droite de la zone de la protection des puits, un relief de calcaire appelé Les Monts de Lavans d'environ 3 km de large a une altitude de 250 m recouvert de pâtures et prés de fauche exclusivement et sur la gauche, le massif de la « Forêt Chauv ». A l'intérieur de ces deux frontières naturelles, une vallée alluvionnaire très riche, à fort potentiel agricole, plantée initialement à 80% de maïs, du fait des inondations hivernales (mise à part 1,5 hectare de la protection immédiate en herbe. La nappe se situe à environ 2 ou 3 m au-dessous du niveau du sol, jusqu'à présent nous n'avons eu aucun problème d'alimentation.

Pourquoi la protection ? Anticipation de pollution liée à l'atrazine (arrêté septembre 2011 interdisant l'atrazine) et la loi de 1990 relative à la distribution de l'eau et protection des puits.

Dossier technique de préservation des puits :

1 – Délibérations syndicales de 1992, 1993 et 1995 pour différentes décisions durant l'évolution du projet

2 – Dossier préparatoire réalisé par un bureau d'études spécialisé (SOLECTCO) – recensement technique et administratif lié au projet (dossier de 70 pages) de septembre 1996 à janvier 1997

3 – Rapport de l'hydrogéologue, après constat sur le terrain le 25 mars 1997 : établissement de la carte des différents périmètres. En conclusion : surveillance des activités agricoles et constat de l'évolution de la qualité de l'eau en effectuant des prélèvements sur les 2 piézomètres installés et les 2 puits à partir de juin 1997 tous les trimestres pendant 3 années consécutives.

4 – Inventaire parcellaire : recherche et contact avec les différents propriétaires et exploitants. Bien anticiper cette démarche par des réunions d'informations.

5 – Analyses : Rapport sur analyses obligatoires effectuées par notre fermier ainsi que celles exigées par l'hydrogéologue.

6 – Budget : évaluation des frais à engager et estimation pour l'achat de tout le foncier concerné et renouvellement d'un transformateur au pylône situé dans notre station de pompage environ 177 369 € financé pour l'achat du terrain et des indemnités agricoles pour une valeur de 112 806 € de la façon suivante :

- ATSR	:	56 400 € (50%)
- Agence de l'eau	:	32 929 € (30 %)
- Autofinancement	:	23 477 € (20%)

Changement du transformateur au pylône : 36 588 € financé à 50 % par l'agence de l'eau (18 294 €) et 20 % du Conseil Général (7318 €).

Total de subvention : 77 %

Budget gravière non réalisée : 110 000 €

7 – Achat terrain : anticipation par un contrat de 3 années avec la chambre d'agriculture pour le relationnel et le conseil d'exploitation de la zone aux agriculteurs dans la cadre de contraintes imposées.

Surface totale achetée : 31 hectares dont

- Périmètre immédiat (propriété SIEMR)	:	1.50 ha
- Périmètre rapproché A	:	7 ha 77 en herbe
- Périmètre rapproché B	:	7 ha 42 en culture contrôlée
- Périmètre éloigné	:	7 ha acheté 60 % de la surface totale

Constat : environ 10 hectares achetés en plus suite à la volonté des propriétaires de ne pas conserver une parcelle amputée et aux conditions d'accessibilité. Intervention de la SAFER et évaluation des indemnités négociées avec la chambre agriculture – exploitants et syndicats payés en une fois. A l'heure actuelle, paiement d'un fermage préférentiel dans les périmètres B et éloigné et gratuité dans le périmètre A.

8 – Arrêté préfectoral : arrêté préfectoral du 23 février 2000 prescrivant une enquête public réalisée en mars 2000.

En conclusion, avec élaboration du dossier administratif et technique quelques 6 à 7 ans de démarches.

9 – Evolution en cours jusqu'à ce jour :

- Subvention par le programme protection de puits de captage ATSR la 1ère année de son institution donc plus de crédits et pas de demande donc 70 % de subvention de l'investissement total. La chance d'avoir finalisé l'ensemble du dossier à cette date a été très bénéfique pour nous. Le taux de subvention les années suivantes ne fût pas si généreux. Quand il est possible d'en profiter (suite aux infos d'autres syndicats) !
- Expliquer la présence d'une gravière et les contraintes imposées par l'hydrogéologue : nouvel arrêté préfectoral en mars 2007 relatif aux aménagements abandonnés de la gravière (comblée par des matériaux nobles). Le coût estimé de remblaiement étant de 110 000 € en 2000, il était prévu le remblaiement dans le cadre de la construction du Grand canal :
 - 1er intervention : décembre 2003 de Mr Méttétal de la Diren effectue une coloration, absence de trace de colorant dans les puits de captage après prélèvement quotidien pendant 2 mois.
 - Avis de Mr Méttétal en février 2004 : pas de nécessité de combler la gravière
 - Avis de Mr Mania, hydrogéologue, en janvier 2006 : éviter le remblaiement, créer une clôture
 - Avis favorable de la DDAS Mr piot en 2006
 - Délibération syndicale du 24/06/2006 sollicitant Mr le Préfet pour la modification de l'arrêté du 22/01/2001
 - Arrêté modificatif le 27/03/2007

SOIT 3 ANNEES ET 3 MOIS

- Demande d'un agriculteur d'exploiter l'ensemble de la parcelle, hors périmètre, des façons culturales et contraintes identiques que celles dans le périmètre (facilitation de travail)
- Récemment, l'exploitant dans le périmètre A a converti son exploitation en bio donc possibilités de céréales.

10 – Conclusions qualitatives : De 1989 à 1999, la norme atrazine européenne de l'époque était de 0.1 Ng/l. Sur le site, on constatait en moyenne 0.05 Ng/l. La suppression de cette molécule en 1999 a fait, qu'en 2001, aucune trace n'était détectable.

Nitrates : de 1989 à 2001 : tendance à la baisse de 10 à 15 mg/l pour une norme de 50mg/l. Aujourd'hui, azote ammoniacal en dessous de la limite de quantification, à savoir : < 0.02 mg NH4/l pour une référence qualité de 0.1 mgNH4/l. Nitrites (nitrates) NO2 < 0.02 Mg/l avec une limite qualité de 0.50. »

2.6.3. Procédure D.U.P. et conventions avec le monde agricole, Jean-Claude Wambst, maire et Isabelle Nouvellon, élue verte à la ville de Dole

22/03/2013



Jean-Claude Wambst : « En cas de pollution de la nappe phréatique utilisée pour approvisionner la ville, aucune solution de secours n'existe actuellement : il faut travailler collectivement à des possibilités d'interconnexion... »

Isabelle Nouvellon : « Les conventions signées avec les agriculteurs sur la prairie d'Assaut tendent à être de plus en plus rigoureuses, afin de minimaliser l'emploi des pesticides, avec l'appui technique de la chambre d'agriculture ».

« Une autre convention a été signée entre la ville de Dole, la Lyonnaise des Eaux et Jura Nature Environnement, visant à une gestion différenciée des espaces. Elle a pour objectif notamment la lutte contre une plante invasive, la Renouée du Japon, retrouvée sur le site du captage à l'heure actuelle. En plus de son impact sur la biodiversité, son système racinaire peut engendrer des fuites dans le réseau... ».

2.6.4. Procédure D.U.P. et aire d'alimentation de captages (captages prioritaires) : Jacques Lançon, maire-adjoint, et Christine Combe, chargée de mission à la ville de Lons-le-Saunier

22/03/2013



1

Jacques Lançon remercie la ville de Dole pour son accueil, et les organisateurs.

« Les collectivités ont une responsabilité en matière de qualité d'eau, d'autant plus lorsqu'elles se situent à l'amont d'un bassin versant. La Franche-Comté a une image de qualité à défendre, au niveau économique comme touristique. Le passage en régie directe de la ville de Lons a permis à la collectivité d'être particulièrement réactive. Notamment, la ville a pu proposer des débouchés aux producteurs n'utilisant pas d'intrants chimiques : céréales panifiables, viande,... transformés sur place et distribués dans la restauration collective. Le surcoût engendré a été lissé sur les années, et aujourd'hui, ces produits ne reviennent pas plus cher que des produits industriels. Le retour vers des produits de qualité en circuits courts, permettant un revenu honnête aux producteurs, est indispensable ».

« La formation agricole est déficiente en matière de techniques alternatives développées dans l'agriculture biologique ».

« Il faut mettre en parallèle productions de qualité et protection des ressources ».

Christine Combe ajoute :

« L'agriculture biologique préserve la santé des sols »

« Le passage en bio est limité car beaucoup de freins psychologiques perdurent »

« Orienter les agriculteurs vers l'agronomie, leur faire pratiquer des expérimentations, ces étapes sont indispensables au cheminement vers la bio »

« Le type de démarche en œuvre sur la protection des captages s'élargit aujourd'hui pour Lons aux zones humides et à l'assainissement »

« L'industrie chimique, c'est un marché de 60€/seconde en France ! Alors même que les coûts de dépollution sont énormes... »

2.6.5. Atouts et inconvénients de l'agriculture biologique : Guy Charpiot, agriculteur biologique à Champvans-les-Dole

En E.A.R.L.⁶ avec son épouse, à l'origine : une centaine d'hectares, dont 55 Ha de céréales, 12 Ha de maïs ensilage, en conventionnel. « J'assiste à des tours de plaine au cours desquels on prône les raccourcisseurs et les fongicides. » Il commence à être gêné de devoir passer avec son masque épandre des pesticides, « alors que les gens sont dehors en train de faire un barbecue... » Puis arrive la crise de la vache folle et la maladie de Creutzfeldt-Jakob, qui conforte son souhait de changer de mode de production. L'étude réalisée à l'époque n'est pas favorable au passage en bio, en raison des 2 années de conversion au cours desquelles la production n'est pas valorisée en bio alors que les pratiques y sont déjà. Dans les années 2000, le conseiller de gestion donne le « feu-vert » au passage à la bio : les primes à la conversion ont été doublées. Le pas est donc franchi sans hésitation, mais « tout est à réapprendre, en particulier l'agronomie. Il faut travailler autrement. Et petit à petit, tout se met en place, on arrive à maîtriser les adventices par des rotations et des choix de semences adéquates ; dans les cultures, les bêtes, moins poussées, sont moins malades... Toute la production est valorisée à ce jour en circuits courts. »

Guy Charpiot rejoint Jacques Lançon : « Si on veut que les agriculteurs outrepassent les idées reçues et franchissent le pas, il est nécessaire que les collectivités s'impliquent sur leurs territoires, notamment en favorisant le développement de débouchés à la production bio. D'autant plus que si l'on prend en compte les coûts énormes de dépollution engendrés par l'agriculture conventionnelle, le bio n'est pas forcément plus cher... »

2.6.6. Temps d'échanges

- **Pascal Blain**, membre du Conseil de Développement Durable du Grand Dole et Pays Dolois et animateur de cette séquence : « Afin de passer le pas du bio, il est nécessaire d'avoir des catalyseurs : les primes, les opportunités offertes par les collectivités locales... et une certaine réflexion à mûrir. Lorsque tout se met en place, le pas devient simple à franchir... »

- **Eric Durand**, Conseiller Régional : « Les seuils réglementaires définissant la potabilité de l'eau sont arbitraires, et non liés à la santé humaine : se situer en dessous des seuils ne signifie pas que tout aille bien. Dans les milieux naturels, le seuil des nitrates devrait être inférieur à 1 mg/L pour une rivière en bonne santé (la Loue à 6 mg/L est comme morte...). Les effets des pesticides restent méconnus, et notamment « l'effet cocktail » lié à la présence simultanée de différentes molécules... ». Puis Eric Durand pose la question à Lons sur le pourcentage de terrains sur le périmètre de protection du captage en bio, et pour Dole, ont-il un objectif de développement de la bio ?

- **Bernard Guerrin** répond à Monsieur Durand concernant le taux de nitrates. Pour lui, les nitrates sont issus de la décomposition de la matière organique : il est difficile de ne pas en trouver partout. Il y a 50 ans, le taux de nitrates était un argument de potabilité de l'eau, et certaines eaux en bouteille présentent encore aujourd'hui des taux élevés... Concernant la bio, pour lui, c'est l'exploitation toute entière qui doit passer au bio et non seules les parcelles sur leur périmètre de protection, pour une meilleure cohérence du système d'exploitation.

- **Christine Combe** répond à Monsieur Durand : Les 70 Ha en PPR⁷ doivent être conduits selon le mode de production biologique. C'est dans l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, et le suivi reste à faire... En contrepartie, la collectivité fait des efforts en matière de débouchés, mais cela reste ressenti dans la contrainte. Pour elle, le plus dur est de passer le pas, la barrière psychologique.

- **Isabelle Nouvellon** répond à Eric Durand : Aucun produit phyto n'est administré sur plus de la moitié de la prairie d'Assaut. Les pratiques sont raisonnées, et à force de discussion émergent des démarches spontanées de la part des agriculteurs, de type désherbage mécanique.

⁶ Entreprise Agricole à Responsabilités Limitées

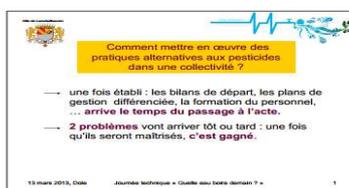
⁷ Périmètre de Protection Rapproché

- **Jacques Mudry** : « En plus des molécules connues à ce jour, et pour lesquelles un seuil de toxicité a pu être établi, certaines molécules dont l'usage apparaît telles que le thallium, présent dans certains insecticides, et autrefois utilisé dans la mort aux rats se trouvent sans norme à l'heure actuelle : on se trouve démuné alors que les détections se multiplient ! Concernant la Loue, si on s'en tient aux normes, on dirait que sa qualité est parfaite, mais les mortalités élevées de poissons nous prouvent le contraire... Il s'agit de la conjonction de plusieurs polluants, plusieurs paramètres qui agissent en détériorant la rivière. »

- **Bernard Guerrin**, en réponse à la remarque de Jean-Claude Wambst concernant les interconnexions : « L'assainissement a été réalisé conjointement avec Dole, mais l'occasion a été manquée de la coupler à l'alimentation en eau potable... »

2.6.7. Vers le « zéro phyto » des collectivités territoriales : Christine Combe, chargée de mission à la ville de Lons-le-Saunier

25/03/2013



« Dans ce type de démarche, il est important de ne pas se laisser dépasser par la végétation. »
« L'information de la population est indispensable, et le conseil individuel afin de rassurer les usagers des espaces publics incriminés : une fois informés, les gens sont beaucoup plus compréhensifs ».
« L'accompagnement des équipes techniques est indispensable au quotidien, afin de prendre en compte les appréhensions de chacun, leur ressenti dans l'utilisation du matériel alternatif, etc »

2.6.8. Temps d'échanges

- **Esio Perati**, Conseiller Général de Saint-Laurent en Grandvaux : « Les collectivités doivent être exemplaires. Le département n'utilise plus de produit phyto sur son réseau routier. »

- **Isabelle Nouvellon** : « La pression de la population est très grande : la sensibilisation à l'amont est indispensable... »

2.7. Discours de clôture de Dominique Rondot, président d'Interbio Franche-Comté

Dominique Rondot est agriculteur au Barbois, sur le secteur de Morteau, en production bovine en vente directe, ferme pédagogique et auberge touristique. Il est président d'Interbio Franche-Comté depuis 2 ans.

Il rend hommage à la qualité des interventions de la journée : « par des gens passionnés et passionnants ». Pour lui, « la question de l'eau est mondiale. A l'heure où l'on se questionne ici sur la qualité de l'eau, d'autres sont ou seront en guerre pour y avoir accès – en Israël par exemple - ou dans une bonne partie de l'Afrique. Ce combat concerne tout le monde : agriculteurs, consommateurs, responsables de collectivités, élus politiques... et chacun a sa part de responsabilité. Pour se faire, il est indispensable d'être bien informé. Cette journée sert à cela. L'agriculture biologique constitue une réponse efficace, très efficace, qui va dans le sens d'une nature propre. On peut s'y intéresser, l'encourager, ou participer au financement de son développement. »

« Les élus agricoles et politiques doivent prendre leurs responsabilités quant à leur obligation de protéger l'eau de consommation. Il faudrait pouvoir reconduire ce type de journée à Pontarlier, Gray, Belfort... ».

Dominique Rondot remercie le Conseil de Développement Durable, la Ville de Dole, pour son accueil, l'équipe d'Interbio et ses partenaires financiers, l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional. Il lance un appel au Conseil Régional pour sa participation au financement d'un poste pour faire perdurer ces missions relatives à l'eau.

« L'eau est un bien rare et précieux. Sans eau propre, pas de vie ! »

3. Table ronde tout public « Eau : ressource commune, enjeu fondamental »

La table ronde est animée par Emmanuel Caen, rédacteur du Magazine « Participe Présent »⁸

3.1. Accueil de Danièle Bavoux, présidente du Conseil de Développement Durable du Grand Dole et Pays Dolois

« Le Conseil de Développement Durable du Grand Dole et du Pays de Pasteur est composé d'une centaine de membres réunissant les forces vives du territoire, des citoyens impliqués dans la vie locale. Il comprend des acteurs économiques, des organisations socio-professionnelles, syndicales, des services et établissements publics et des acteurs associatifs. Il est le reflet de la diversité du territoire, c'est la mise en œuvre d'une intelligence collective.

Le Conseil de Développement Durable se veut être l'expression de la démocratie participative, un espace de liberté et de réflexion sur des enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. La démocratie c'est analyser le présent mais c'est aussi inventer l'avenir. Mais l'avenir ne se fonde pas sur les comportements du passé et c'est particulièrement vrai en ce qui concerne le problème de l'eau, notre sujet d'aujourd'hui.

Si le 20ème siècle a été celui des infrastructures pour amener l'eau dans toutes les villes et villages de France, il a été aussi celui du développement de l'industrie et de l'agriculture avec les pollutions engendrées par des substances chimiques nouvelles, le recours aux engrais et aux pesticides. Beaucoup a été fait pour restaurer la qualité de la ressource de l'eau mais il reste beaucoup à faire. Le défi du 21ème siècle sera de protéger la ressource. C'est l'affaire de tous les utilisateurs : industriels, agriculteurs, particuliers et bien évidemment les collectivités qui ont une responsabilité particulière en matière de qualité d'eau distribuée à la population.

Il faut donc informer, expliquer en toute transparence, sensibiliser les différents utilisateurs sur un bien qui peut sembler inépuisable mais qu'il faut savoir protéger. C'était l'objectif que le Conseil de Développement Durable s'était fixé pour 2012 et sur lequel nous avons travaillé.

Aussi nous avons accueilli favorablement la proposition de Christelle Bobillier, chargée de mission à Interbio, d'organiser en partenariat avec cette association une journée d'information et de réflexion sur le thème « Quelle eau boire demain ? ».

Cette journée a été organisée en deux temps : de 10h à 17h30 à l'attention essentiellement des collectivités comtoises en charge de l'eau potable et des acteurs de l'eau et qui a rassemblé une centaine de personnes. Mais nous voulions également un débat public sur cet enjeu fondamental qu'est l'eau. Cette table ronde qui s'ouvre à présent est animée par Emmanuel Caen, journaliste au magazine « Participe Présent » Elle a pour but de sensibiliser la population sur les défis que représente la qualité de l'eau. Je laisse le soin à Emmanuel Caen de vous présenter les différents intervenants que je remercie par avance de leur implication dans cette soirée.

Le but de cette journée et de cette table ronde n'est pas de fabriquer de la peur sur le manque d'eau en qualité, mais il est de susciter de l'intérêt, de ne pas cacher les dangers et cela en toute transparence et de proposer des pistes de réflexion et d'actions

Le 22 mars 2013 est décrétée par l'Assemblée des Nations Unies, la journée mondiale de l'eau avec pour objectif de sensibiliser la population sur les défis de la gestion de l'eau et mettre en lumière les grandes questions concernant la qualité de l'eau.

Modestement mais efficacement, contribuons ensemble au niveau local au besoin de transparence et d'explication sur ce défi du 21ème siècle liée à la prévention des pollutions et contribuons à l'impulsion d'une dynamique entre tous les acteurs : collectivités, industriels, agriculteurs, particuliers. L'eau nous est donnée par la nature, ce que nous payons ce sont les services qui vont du pompage à la livraison de l'eau au consommateur alors ensemble prenons soin de l'eau.

⁸ Trimestriel régional, participatif et indépendant, Participe Présent est depuis 4 ans le « magazine qui crée du lien en Franche-Comté ». Prenant le temps de travailler des sujets de fonds et d'intérêt collectif, il se veut à la fois consommateur et citoyen pour interroger sans aucun parti pris nos façons d'être, de vivre, de penser et de nous développer. Trop respectueux du libre-arbitre de chacun, Participe Présent veut alimenter le débat en posant des questions et en apportant des éléments rigoureux de réponse mais sans jamais rien prôner. C'est dans cette ligne que se retrouvent les membres de son Club de lecteurs qui y trouvent assez de sens pour s'y investir bénévolement ! Plus d'infos sur www.participepresent.net

J'adresse mes remerciements :

- à la ville de Dole

- au Grand Dole

- aux membres du CDD qui m'ont accompagnée dans l'organisation de cette journée : Lysiane Blosch, Pascal Blain

- Daniel Bernardin, vice-président du Grand Dole chargé des questions environnementales

Je salue le travail de Christelle Bobillier, la cheville ouvrière de cette journée

Je vous souhaite une bonne soirée. »

3.2. Première séquence : état des lieux / enjeux - points de vue généraliste, scientifique et sanitaire

Emmanuel Caen ouvre la discussion. « *L'eau c'est la vie. Quand on cherche la vie, on cherche des traces d'eau. Sept personnes décèderaient chaque minute dans le monde suite à l'absorption d'eau insalubre. Les enjeux relatifs à l'eau sont multiples : environnemental, social, sanitaire, économique... Le regard sur l'eau a aujourd'hui changé* ».

Il enchaîne sur la présentation des intervenants de la table ronde.

« *En matière d'eau, quelles sont les politiques en œuvre sur notre territoire ?* »

Christophe Eggenschwiller, responsable à l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse présente sa structure : « C'est un établissement public d'Etat sous tutelle du Ministère de l'Environnement, chargé de la mise en place de la politique de l'eau au niveau des bassins. Il y en a 6 au niveau national. Notre territoire fait partie du bassin Saône et Rhône. Le budget des agences est issu des redevances prélevées sur les différents usages de l'eau. Il est essentiellement alloué à la lutte contre les pollutions et au travail sur les ressources en eau.

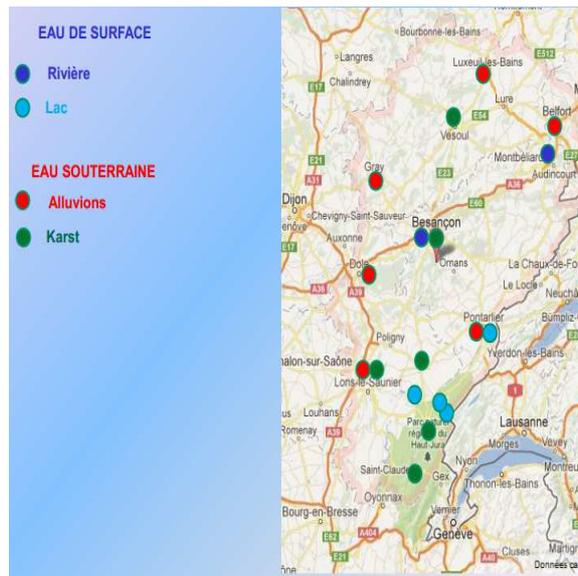
Le document de base, donnant les directives est le SDAGE⁹. Son objectif principal est l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2015. La Directive Cadre sur l'Eau donne en plus des objectifs de moyens pour les zones de captages, avec la mise en place d'un programme d'actions permettant d'atteindre le bon état. Des critères chimiques, biologiques, et physico-chimiques sont suivis afin d'évaluer l'état des masses d'eau. Au niveau national, le Grenelle de l'Environnement a imposé l'identification de captages « prioritaires » car ayant relevé, ponctuellement ou chroniquement, des dépassements de seuils réglementaires concernant les nitrates ou les pesticides. Ainsi, Lons-le-Saunier, Villers-Farlay, Tavaux, Augéa et Moiron sont classés prioritaires pour le département du Jura. Ils bénéficient d'analyses relatives au contrôle sanitaire poussées. En matière de pollutions industrielles, beaucoup a déjà été fait. L'accent est donné aujourd'hui sur les pollutions d'origine agricole. Les orientations du SDAGE préconisent les actions de prévention, plutôt que des traitements curatifs, ces derniers étant évalués comme 2 à 3 fois plus coûteux... »

« *L'eau est admise comme étant une ressource qui se dégrade. La science peut-elle confirmer cette affirmation ? Quelles sont les principales pollutions qui mettent en danger notre eau ?* »

Jacques Mudry, hydrogéologue à l'Université de Franche-Comté, membre de l'ANSES, donne son point de vue : « A Besançon, mieux vaut y pêcher aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Car dans ce cas précis, une papeterie était à l'origine de rejets polluants directement dans la rivière... Les indicateurs tendent donc à l'amélioration. Pour autant, les analyses d'il y a 30 ans ne sont pas comparables à celles réalisées à l'heure actuelle : des centaines de molécules sont aujourd'hui recherchées, et ne l'étaient pas à l'époque. »

Puis Jacques Mudry présente les particularités hydrogéologiques de la région.

⁹ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux



« La majorité des captages d'eau potable sont effectués dans le karst, qui est un milieu vulnérable. Ce système présente les principales particularités suivantes : des temps de parcours très courts, une eau turbide car cheminant dans de gros canaux, avec des particules en suspension qui véhiculent les pollutions. En revanche, dans les systèmes alluvionnaires, les eaux s'écoulent lentement (une molécule met un an pour parcourir 1 km), on n'a plus de problème de turbidité, et les organismes vivants (bactéries notamment) ne subsistent pas. En revanche, ces zones sont généralement des secteurs de grandes cultures, où se pratique l'agriculture intensive et les secteurs cible de l'urbanisation : se posent alors les problèmes liés aux intrants agricoles et aux eaux de voirie chargées de métaux lourds. »

Comment appréhender les risques sanitaires liés à la qualité de l'eau ?

Linda Nourry, Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement du Jura, A.R.S. (Agence Régionale de Santé). : « Selon le type de contaminants retrouvé dans l'eau, on classifie les risques de :

- **Risques immédiats** : liés aux paramètres bactériologiques, avec des effets immédiats sur la santé (gastro-entérites). En 2012, 70 interdictions de consommer l'eau pour la population relativement à ce paramètre ont été relevées, et 230 au niveau régional. Ces situations interviennent dans les épisodes de pluviométrie importants, entraînant un lessivage des sols : s'il y a eu épandages de lisier, fumier, on retrouve les matières fécales au captage. En l'absence de traitement suffisant, l'eau n'est plus potable.
- **Risques chroniques** : à plus long terme. Ces risques sont liés à l'exposition d'agents pathogènes à faible dose, mais toute la vie. Ils concernent toutes les substances chimiques pour lesquelles on a une valeur sanitaire de référence. Pour les pesticides, les valeurs limites de qualité sont à 0.1 microgramme/L, et 0.5 toutes molécules confondues, afin de tenir compte de l'effet cocktail. A ces limites s'ajoutent les valeurs sanitaires, en dessous desquelles on évalue qu'il n'y a pas de risque pour la santé. Pour les captages où on relève ce type de problème, des plans d'actions doivent être mis en place afin de rétablir la qualité de l'eau en dessous des seuils. »

« Le risque chronique ne concerne pas seulement le domaine de l'eau : il concerne aussi l'air, l'habitat... Tous est question de dose et de durée d'exposition »

« La qualité de l'eau bue par les Jurassiens présente de fortes disparités, avec 75% de petites collectivités approvisionnant moins de 500 habitants. Celles-ci ne disposent pas de grands moyens humains, ni financiers pour assurer une eau de qualité. De plus, ces collectivités se trouvent exploiter majoritairement des captages issus du karst, et cumulent donc les difficultés... »

3.3. Deuxième séquence : solutions industrielles, agricoles et du particulier

David Cazaux, ingénieur à l'usine Solvay de Tavaux, expose quelques « solutions » industrielles. « Historiquement, le site Solvay de Tavaux a été responsable d'une pollution ponctuelle, entraînant la

dégradation de la ressource en eau. Le panache¹⁰ est aujourd'hui surveillé, et un travail de réhabilitation environnementale a été entrepris dès les années 1970. Le contexte est alluvial, avec des durées de transferts qui s'évaluent en années : il est nécessaire d'être patient, la nature aide à la dilution de la pollution historique, mais il est nécessaire de la dynamiser...

Différents axes d'intervention sont développés par Solvay afin de traiter les sources de pollution contenues au niveau du site :

- Actions « musclées » : depuis 1975, 300 m³/H d'eau contaminée sont pompés et traités avant d'être rejetés.
- Actions plus « douces » : dans les années 1990, des techniques issues de recherche et développement sont mises en œuvre. La « remédiation » (reproduit les conditions des stations d'épuration) permet l'activation des bactéries pour la dégradation des solvants chlorés. La phyto-technique, développée en partenariat avec l'université de Montbéliard, utilise les plantes pour effectuer du lagunage, stabiliser les sols et éviter les lessivages. Des procédés d'oxydo-réduction sont également mis en œuvre afin de traiter certains composés chimiques.

L'agriculture : un autre grand secteur d'activité, généralement incriminé dans la pollution de l'eau...

François Lavrut, élu à la chambre d'Agriculture du Jura, s'est installé en 1983. « Les écoles d'agriculture répandaient la logique d'accompagnement des agriculteurs avec la chimie. Aujourd'hui, on note une évolution progressive vers un optimum économique, avec un travail différent, qui allie agronomie, chimie et structuration des sols. Cette évolution, demandée par la société, est suivie par la formation initiale. L'agriculture n'est pas figée : concilier qualité de l'eau et pollution agricole est possible. »

L'agriculture biologique est-elle l'avenir de l'agriculture conventionnelle ?

François Lavrut « L'agriculture biologique est une forme d'agriculture qui nécessite beaucoup de technicité, et un état d'esprit qui n'est pas permis à tout le monde. Une agriculture sans chimie ne constitue pas l'avenir, mais des éléments sont à aller chercher dans ce mode de production, tels que le travail mécanique des sols, ou encore la lutte biologique par les trichogrammes sur le maïs. »

« Les bios ont une longueur d'avance sur nous ».

« Les techniciens de la chambre d'agriculture traitent cette approche technique, couplée à l'approche économique de l'exploitation. Des démarches de type « écophyto » sont en route. L'important est de pouvoir vivre de son métier ».

On connaît le dicton « l'enfer, c'est les autres », quelles sont les responsabilités individuelles des particuliers ?

Emilie Leboucher, chargée de mission au CPIE de Brussey (Vallée de l'Ognon), dresse un état des lieux : « On dénombre 17 millions de jardiniers amateurs en France. L'usage des pesticides qui leur est imputé est estimé à 5%, pour une responsabilité chiffrée à 30% de pollution potentielle ! »

« Les particuliers n'ont pas reçu de formation pour l'usage des pesticides qui sont disponibles en libre accès en magasins, alors que leur utilisation présente des risques. Les dosages ne sont pas généralement maîtrisés. De plus, les transferts des produits utilisés sont évalués à jusqu'à 40%, en raison de leur utilisation sur des surfaces imperméables. »

« Il est possible de changer de pratiques. Les engrais chimiques existent depuis des années, leur usage est donc devenu une habitude, mais les techniques alternatives doivent se développer, notamment auprès des nouveaux jardiniers. Par exemple, on peut faire du paillage afin d'éviter aux mauvaises herbes de pousser, enrichir le sol, éviter l'évaporation de l'eau et les variations trop

¹⁰ Terme technique employé pour toute pollution injectée dans un autre milieu, qui fait référence au faisceau de plumes, ou d'autres choses légères, qui, étant liées par le bas et voltigeant par le haut, forment une espèce de bouquet.

brutales de températures ; cultiver des associations de plantes (exemple : poireau / carotte) afin de lutter contre les ravageurs, etc. ».

Afin d'accompagner les particuliers dans leur approche du jardinage, une charte régionale est en cours pour un « jardinage au naturel ». Informations sur la charte et fiches conseil sur <http://www.jardiner-naturellement.org/les-jardi-conseils-de-jojo.html>

3.4. Temps d'échanges

- **Marc Borneck**, élu au conseil régional, et membre du Conseil de Développement Durable du Grand Dole et Pays Dolois : Il salue la sincérité du discours de François Lavrut, mais regrette qu'il ne soit pas représentatif du monde agricole. Il condamne ainsi la « tentative de hold-up » dont il a été témoin aux assises régionales de la bio et souhaiterait que les financements de la région aillent réellement au développement de la bio...

L'objectif affirmé est d'assurer de l'eau potable pour tout le monde. Il pense que le « mélange » d'eaux de qualité variable afin de rester dans les seuils de potabilité (tels que c'est le cas à Tavaux) ne résout pas les problèmes de fond.

Réponse de Linda Nourry : « L'objectif de qualité pour tous est partagé. Sur Tavaux, une démarche visant à la proposition de mesures de gestion est en œuvre afin de reconquérir une eau de qualité ».

- **Un représentant du syndicat du Recépage** (Tavaux) : « Plusieurs présidents se sont succédés, sans arriver à obtenir un périmètre de protection correct. De plus s'ajoute le problème de l'assainissement : la commune longe la rivière, et les égouts de toutes les maisons se jettent directement dedans. Aucune aide n'a été proposée. »

Réponse de Christophe Eggenschwiller : Sur l'assainissement, les projets dépassent le budget, d'où la nécessité de prioriser les projets. Ce sujet a déjà mobilisé le précédent programme de l'Agence de l'Eau, permettant de diminuer les pollutions domestiques de plus de 80%.

- **Isabelle Nouvellon**, élue de la Ville de Dole « On parle de qualité de l'eau, qu'en est-il de la quantité ? Consomme-t-on trop d'eau ? Faut-il développer la récupération de l'eau pluviale ? »

Réponse de Jacques Mudry : Les Ministères de la santé et de l'Ecologie s'opposent sur ce sujet : avoir une eau non potable qui circule dans une maison nécessite des précautions qu'il est difficile de maîtriser, alors qu'il est bien entendu bénéfique de récupérer une eau de pluie pour les usages le permettant, afin d'économiser l'eau potable.

Complément de Linda Nourry : la réglementation prévoit des systèmes eau potable / eau de récupération totalement disjoints.

Complément de François Lavrut : Les réseaux d'eau potable des collectivités présentent parfois jusqu'à 50% de pertes. L'Agence de l'Eau finance les collectivités au renouvellement de leur réseau afin de diminuer ce gaspillage.

Christophe Eggenschwiller précise que l'on renouvelle 2 fois moins de réseau qu'il le faudrait (tous les 100 ans environ à l'heure actuelle, alors qu'il faudrait un renouvellement tous les 50 ans). L'aide de l'Agence de l'Eau peut aller jusqu'à 50% sur ce domaine. La tendance est à l'économie chez les particuliers, puisque les volumes consommés sont en baisse constante, de l'ordre de 1 à 2 % tous les ans.

- **Michèle Rollet**, de La Vieille Loye : « Que deviennent les effluents des hôpitaux ? Que pensez-vous de l'exploitation des gaz de schistes ? »

Réponse de Linda Nourry : « Les effluents des hôpitaux, dans la plupart des cas, rejoignent les stations d'épuration des collectivités où elles se situent. Au niveau national, une campagne de

recherche de substances médicamenteuses dans l'eau du robinet a été réalisée. Les résultats sont probants : ibuprofène, aspirine, antidépresseurs... sont retrouvés à l'état de traces. Une réflexion est en cours sur le besoin de les traiter, et à la charge de qui ? Car les traitements de type charbon actif tels que mis en œuvre contre les pesticides ont un coût exorbitant ! Une surveillance doit être opérée en la matière. En ce qui concerne les gaz de schistes, il est mentionné dans les arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique que toute exploitation au gaz de schiste dans les périmètres de protection de captages est interdite. »

Jacques Mudry ajoute que pour les produits pharmaceutiques, certaines molécules se dégradent bien : par exemple, l'ibuprofène disparaît à 95% en sortie de station d'épuration. Par contre l'antidépresseur, est lui, retrouvé à 95% ! Les traitements de type lagunages sont plus efficace en la matière, car le temps de séjour est plus long et permet la dégradation de ce type de molécule persistante. Un « système de rétention » est aujourd'hui à l'étude dans les hôpitaux pour pallier à ce problème. En ce qui concerne l'exploitation des gaz de schistes, telle que toute activité minière, elle entraîne la déstabilisation du milieu, et peut mettre en communication plusieurs nappes. L'expérience nord-américaine ne donne pas envie de s'engager dans cette voie...

Emmanuel Caen constate l'impact de certaines énergies renouvelables sur la qualité de l'eau : la géothermie profonde nécessite l'injection de produits chimiques susceptibles de polluer l'eau.

- **Guy Bailly**, élu à la chambre d'agriculture, et administrateur Interbio, estime qu'il serait plus facile de privilégier un mode de production agricole exempte de produits chimiques, afin de ne pas en retrouver dans l'eau.

Réponse de Linda Nourry : « L'ANSES fixe des valeurs sanitaires pour un certain nombre de molécules, selon l'état actuel des connaissances. Mais une molécule peut avoir un effet sur la santé imprévisible, et les effets cocktails eux-mêmes sont difficiles à estimer. L'objectif est donc bien de réduire le plus possible la contamination des eaux. »

- **Guy Bailly** dénonce le fait que les pollueurs ne soient pas les payeurs : les consommateurs et les collectivités paient pour la pollution engendrée par les firmes agro-chimiques.

- **David Cazaux** rappelle que l'usine Solvay est en veille permanente par rapport à leurs problèmes de pollution, et prend en compte ses responsabilités vis-à-vis de la population à l'aval. La gestion particulière de l'eau souterraine coûte 1 million d'euros par an à Solvay, avec actions, programme de recherche...

- **Bernard Guerrin**, président du syndicat des eaux de Moulin Rouge, présente l'évolution de la consommation en eau : en baisse de 10% sur 5 ans pour la population approvisionnée par le syndicat, ce qui pose un problème de recettes (en chute de 6%). La réflexion est la même concernant la récupération en eau de pluie : « elle ne passe pas au compteur ! »

- **Marc Borneck** souligne le fait du « retard réglementaire français » : il prend pour exemple le problème relatif à l'amiante, interdit dès 1906 aux USA, seulement en 1980 en France ! « Il faut prendre en compte les plaintes du consommateur ».

Emmanuel Caen remercie les intervenants et participants, et clos la soirée débat, en rappelant qu'en matière d'eau potable, il est préférable de privilégier la prévention des pollutions.

4. Les organisateurs



Interbio Franche-Comté est l'association interprofessionnelle de l'agriculture biologique en région.

Elle rassemble producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et prestataires de services (chambres d'agricultures, lycées, etc) qui œuvrent ensemble pour le développement de la filière. Au-delà du développement de l'agriculture biologique, c'est la **préservation de l'environnement** qui est visée... En effet, le Ministère de l'Agriculture reconnaît le mode de production biologique comme le signe officiel de qualité le plus respectueux de l'environnement. De plus, c'est la démarche la plus contrôlée en France.

Suite à un appel un projet de l'agence de l'Eau en 2009, Interbio travaille à la sensibilisation à la bio des agriculteurs exploitant sur les captages et des collectivités en charge de l'eau potable.

En effet, l'agriculture biologique, qui n'utilise aucune substance de synthèse, et en particulier de pesticides, est un moyen **efficace** de préserver ces captages.

Cette **stratégie préventive** s'avère de plus :

- Très **économique** par rapport à des obligations de traitement de l'eau en cas de dépassements de seuils de potabilité¹¹.
- **Pérenne** : grâce à la filière, mais aussi et surtout par l'acquisition d'une nouvelle approche agricole. De plus, la bio est **plébiscitée par les consommateurs**¹² !

« L'agriculture biologique, c'est une démarche, un engagement, une éthique.

C'est un moyen de valoriser les ressources naturelles d'une exploitation. C'est l'envie de pratiquer des méthodes durables et solidaires, selon une logique active pour les générations futures. »

Dominique Rondot, président d'Interbio Franche-Comté



Pour en savoir plus :

<http://www.interbio-franche-comte.com/>

et sur Facebook

<http://www.facebook.com/pages/Interbio-Franche-Comt%C3%A9/505329442843586>



Le Conseil de Développement Durable du Pays Dolois et du Grand Dole : qu'est-ce que c'est ?

La loi d'orientation du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT, dite loi Voynet), modifiée par la loi du 2 juillet 2003, prévoit la mise en place d'un Conseil de Développement dans les pays et dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants.

Composé de représentants des forces vives locales, le Conseil de Développement Durable est un **organe consultatif**. Ses avis sont confrontés avec les points de vue des autres acteurs du développement du territoire de l'agglomération et du pays, au cours « d'Assises du territoire », afin d'intégrer systématiquement les impacts en **matière sociale, environnementale, économique et démocratique** de tout choix politique.

« Le CDD a voulu faire de l'eau un sujet de travail pour 2012-2013, car il nous a semblé qu'il existait un abîme entre l'importance vitale du sujet de l'eau et la méconnaissance presque totale du grand public. Or jamais les nécessités en matière d'eau et d'assainissement n'ont été aussi fortes, et les besoins menacés par des pollutions nouvelles. Il est donc essentiel de protéger la ressource. C'est l'affaire de tous : industriels, agriculteurs, particuliers. C'est une exigence de responsabilité sociétale. Le CDD, lieu d'expression démocratique a donc voulu engager le débat, en toute transparence et hors de tout choix politique sur cet enjeu fondamental qu'est la qualité de l'eau potable. »



Danièle Bavoux, présidente du CDD du Grand Dole et Pays Dolois

Pour en savoir plus :

<http://cdd.pays-dolois.pagesperso-orange.fr/presentation.htm>

¹¹ D'après l'Agence de l'Eau RM&C, le traitement d'une eau polluée par les pesticides pour la rendre potable revient 2,5 fois plus cher que la mise en place d'actions de prévention sur les aires d'alimentation de captages.

¹² Un marché croissant depuis plus de 10 ans : environ 10% chaque année et ce, malgré la crise !

5. Résumé de la journée « Quelle eau boire demain ? »

Nous avons tenté de répondre à cette question le 13 mars dernier, à Dole, au manège de Brack.

La journée s'est articulée en 2 temps :

9H30 – 16H30 Collectivités comtoises : comment préserver vos captages ?

- **Plus de 100 participants** : un public constitué essentiellement de collectivités en charge de l'eau potable (syndicats des eaux, communautés d'agglomération, communautés de communes ou communes), autres acteurs de l'eau, milieux associatifs...
- **8 intervenants** de structures d'état, chambres consulaires, associations,... permettant de retracer un état des lieux en Franche-Comté, rappeler les aspects réglementaires, et balayer les solutions de protection actuellement mises en œuvre.
- **4 témoignages** : 3 de collectivités bien avancées sur leur état de protection de leur captage (Syndicat des Eaux de Moulin rouge, Ville de Dole, ville de Lons-le-Saunier – précurseur en la matière), et un témoignage d'agriculteur biologique exploitant sur le secteur de Dole.
- **Un repas « bio et local » offert** (traiteur Biocroc, Dole)



Les échanges ont été riches d'enseignement... *Quelques temps forts :*

Danièle Bavoux, présidente du Conseil de Développement Durable du Grand Dole et Pays Dolois : Le 22 mars prochain est déclarée journée mondiale de l'eau par l'UNESCO, « cette journée du 13 mars constitue notre contribution » ! « L'eau est le défi majeur du XXI^{ème} siècle », « La protection de la ressource concerne tout le monde ».

Eric Durand, Conseiller Régional : suite à l'appel à projet de l'agence de l'eau et du conseil régional concernant la charte « 0 phytos », 57 communes et communautés de communes se sont engagées pour l'année 2012 dans la démarche, « on espère un effet boule de neige ! »

François Lavrut, élu à la chambre d'agriculture du Jura : les documents d'urbanisme sont les outils indispensables à mobiliser, afin de prioriser les terres et leur attribuer le cas échéant une vocation environnementale.

Jacques Lançon, maire adjoint à la ville de Lons : Nous nous situons en tête de bassin, et sommes responsables de la qualité de l'eau qui s'écoule à l'aval. Pour conserver l'attrait touristique de la région, il faut travailler à préserver sa qualité, y compris en matière d'eau...

Isabelle Nouvellon, adjoint au maire de la ville de Dole : Des conventions sont signées avec les agriculteurs exploitant sur la prairie d'Assaut, afin d'améliorer leurs pratiques et diminuer l'impact sur la ressource en eau potable des dolois.

Guy Charpiot, agriculteur bio à Champvans-les-Dole : « Passer avec un pulvérisateur à pesticides, équipé d'un masque alors que les gens faisaient des brochettes, ça me posait problème ! »

Eric Durand, Conseiller Régional : Les seuils de potabilité sont arbitraires et se situer en dessous ne signifie pas une innocuité pour la santé. Les effets des pesticides restent méconnus, et notamment « l'effet cocktail » lié à la présence simultanée de différentes molécules...

Jacques Mudry, hydrogéologue à l'université de Franche-Comté : En plus des molécules connues à ce jour, et pour lesquelles un seuil de toxicité a pu être établi, certaines molécules dont l'usage apparaît telles que le thallium, présent dans certains insecticides, et autrefois utilisé dans la mort aux rats se trouvent sans norme à l'heure actuelle : on se trouve démuné alors que les détections se multiplient !

Esio Perati, Conseiller Général de Saint-Laurent en Grandvaux : Les collectivités doivent être exemplaires. Le département n'utilise plus de produits phytos sur son réseau routier.

Dominique Rondot, président d'Interbio Franche-Comté : à l'échelon mondial, l'accès à l'eau potable va devenir, au même titre que le pétrole, source de conflits. Pour protéger l'eau, l'agriculture biologique constitue une réponse efficace. « Ce combat concerne tout le monde, engageons-nous ! »

18H – 20H Table ronde sur le thème « Eau, ressource commune, enjeu fondamental » Tout public

Plus de 70 participants : un public actif...

6 intervenants : Jacques Mudry, hydrogéologue émérite à l'université de Franche-Comté, Christophe Eggenschwiller de l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse, Linda Nourry de l'ARS de Franche-Comté, puis pour présenter quelques solutions, un représentant de l'industrie, du monde agricole, des particuliers.

1 animateur : Emmanuel Caen, rédacteur du magazine « Participe Présent »



Quelques temps forts...

Emmanuel Caen, du Magazine Participe Présent : « 7 personnes décèderaient chaque minute dans le monde suite à l'absorption d'eau insalubre ». Enjeu sanitaire donc, mais aussi environnemental, social, économique : « le prix moyen de l'eau potable a augmenté de plus de 50% depuis 1994 ».

Christophe Eggenschwiller, Agence de l'eau RM&C : Les traitements de dépollution de l'eau aux pesticides coûtent 2 à 3 fois plus cher que la mise en place de stratégies préventives.

Linda Nourry, Agence Régionale de Santé : Face aux contaminants retrouvés dans l'eau, on est face à deux types de risques : immédiats (paramètres bactériologiques causant des problèmes de gastro-entérites), ou chroniques, liés aux pesticides (avec des effets difficilement mesurables), et pour ces paramètres, « tout est question de doses et de durée d'exposition ».

François Lavrut, élu à la chambre d'agriculture du Jura : En matière de pratiques, des rapprochements sont à faire entre conventionnels et bios. « Les bios ont une longueur d'avance sur nous ».

Emilie Leboucher, CPIE de Brussey : 17 millions de jardiniers amateurs en France seraient responsables de jusqu'à 30 % des pollutions de l'eau aux pesticides, alors qu'ils n'en usent que 5 % !

Marc Borneck, élu vert au conseil régional, souhaiterait que les financements de la région pour la bio aillent réellement à la bio !

Guy Bailly, qui paie les coûts de dépollution ? Collectivités, consommateurs, qu'en est-il des pollueurs ?

**En conclusion, en matière de qualité d'eau au robinet,
« Mieux vaut prévenir que guérir ! »**

6. Remerciements

Danièle Bavoux, présidente du Conseil de Développement Durable du Grand Dole et Pays Dolois
et Christelle Bobillier, chargée de mission à Interbio Franche-Comté,
tiennent à remercier pour leur contribution à cette journée

Pour le Conseil de Développement Durable du Grand Dole et Pays Dolois :

Pascal Blain, Lysiane Blosch, Steeve Cretiaux, Thomas Gaillard, Christian Lagalice, Jean-Philippe
Megnin

Pour Interbio Franche-Comté :

Guy Bailly, Alice Dousse, Roland Jouffroy, Pierre-Edouard Pilloud, Isabelle Polio, Guy Reynard,
Dominique Rondot, Jean-Luc Rougeot, Christelle Triboulot

Remerciements pour leur contribution à cette journée, et la qualité de leurs interventions à :

Stéphane De Wever et Christophe Eggenschwiller de Agence de l'eau RM&C
Guy Charpiot, agriculteur à Champvans-les-Dole
Daniel Bernardin Eric Chaput et Lydie Palmer de l'Agglomération du Grand Dole
Eric Lalaurie et Linda Nourry de l'A.R.S. Franche-Comté
François Lavrut et Jean-Louis Pavat de la Chambre d'agriculture du Jura
Emilie Leboucher du C.P.I.E. de Brussey (Vallée de l'Ognon)
Iona Bouvier de la D.D.T. du Jura
Stéphane Parra de l'E.P.T.B. Saône et Doubs
Amélie Dodane de la F.R.E.D.O.N. Franche-Comté
Elodie Recchia de la D.R.E.A.L. Franche-Comté
Emmanuel Caen du Magazine Participe Présent
Catherine Bahl du Plateau Débat Public
Julien Burtin de la S.A.F.E.R. Bourgogne Franche-Comté
Bernard Guerrin du Syndicat des eaux de Moulin-Rouge
Nicolas Smeets du Syndicat des Eaux de Frasne-le-Château
Vincent Bruyère de Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté
Jacques Mudry de l'Université de Franche-Comté
Rémi Dupart, Isabelle Nouvellon, Aurélie Petitjean et Jean-Claude Wambst de la Ville de Dole,
Christine Combe et Jacques Lançon de la Ville de Lons-le-Saunier,
&
Jean-Sébastien Bernard (Les Films d'AntineA)
Emine Basutçu-Bertrand (Conception graphique)
Camille Vernier (Relations presse)
Fabrice Cantaux de Biocroc (traiteur à Dole) et son équipe

*Nos remerciements renouvelés à tous les participants de cette journée,
et à la ville de Dole pour sa mise à disposition de la magnifique salle du Manège de Brack*

